

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	11	4	15

Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de février,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **10 février 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Christian BOUILLET (pouvoir à Myriam FANGET), Emmanuel BRION (pouvoir à Aurélien SICARD), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Membres absents : Pascale LARRAN

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2023.02.16.02

OBJET : Sentier de randonnée – convention de passage avec la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon a mis en place un réseau structuré d'itinéraires de randonnée pédestre afin de canaliser les flux de randonneurs. Il précise qu'un tronçon emprunte le domaine privé de la commune, à savoir les parcelles E 1126, 1151, 1159 et 1160.

Un projet de convention est proposé par la communauté de communes afin d'autoriser le passage de randonneurs sur ces parcelles. Il est notamment précisé que les propriétaires de terrains signataires de la convention bénéficient des garanties du contrat d'assurance souscrit par le Département dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention de passage proposée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour le passage d'un itinéraire de randonnée sur les parcelles E 1126, 1151, 1159 et 1160.
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout document associé à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

